

Révision des plans d'aménagement locaux

Laurent Favre

Chef du Département du développement
territorial et de l'environnement

Introduction



Introduction

Des atouts indéniables

Patrimoine et paysages uniques



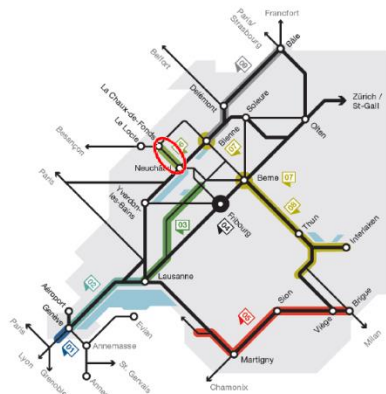
Qualité résidentielle



Pierre Liechti architectes SA (Cressier)

GD architectes (Neuchâtel)

Mobilité



Culture et proximité



Formation et innovation



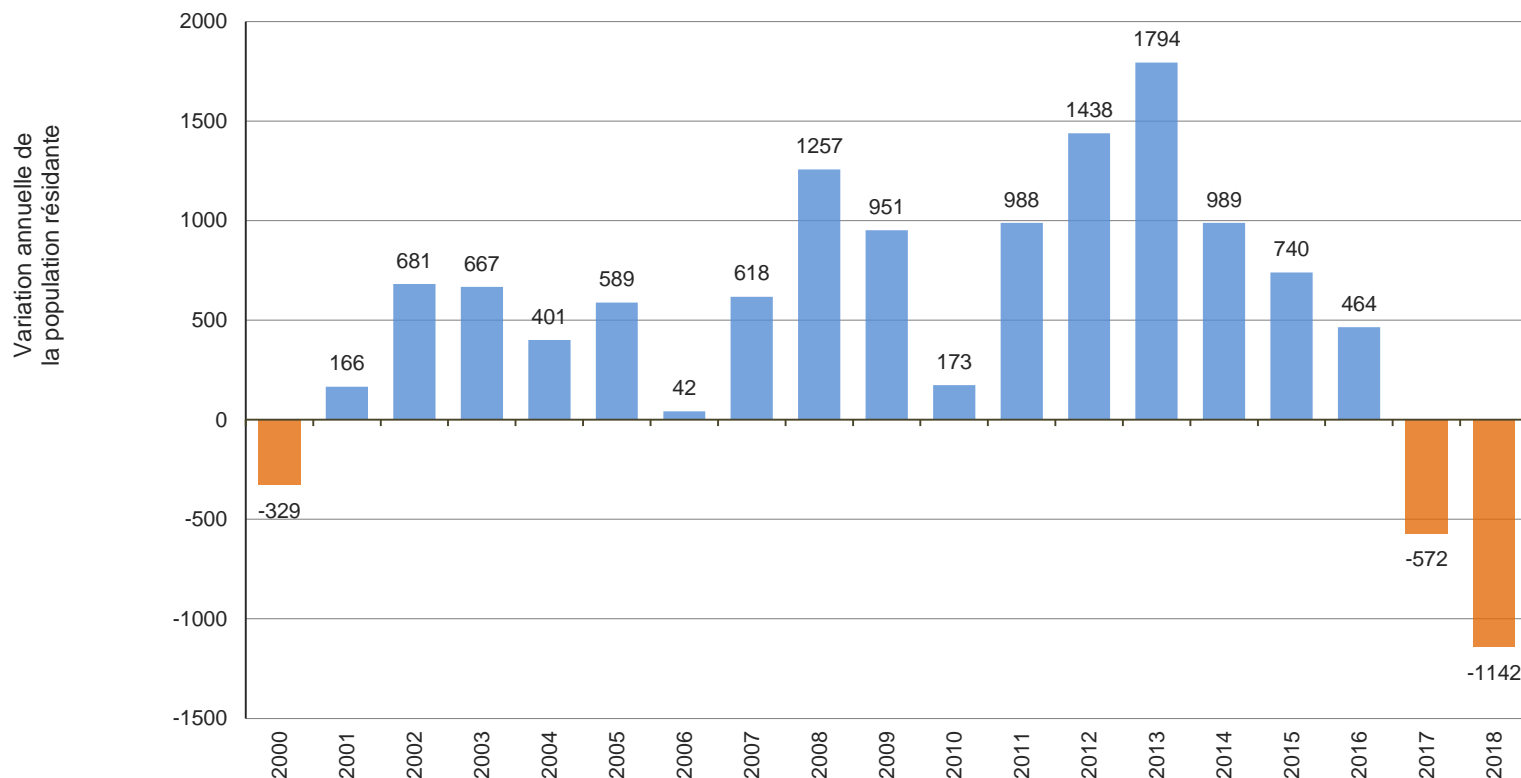
Nous sommes **microcity**
Pôle d'innovation
Neuchâtel



hauptstadtregion
schweiz
région capitalesuisse



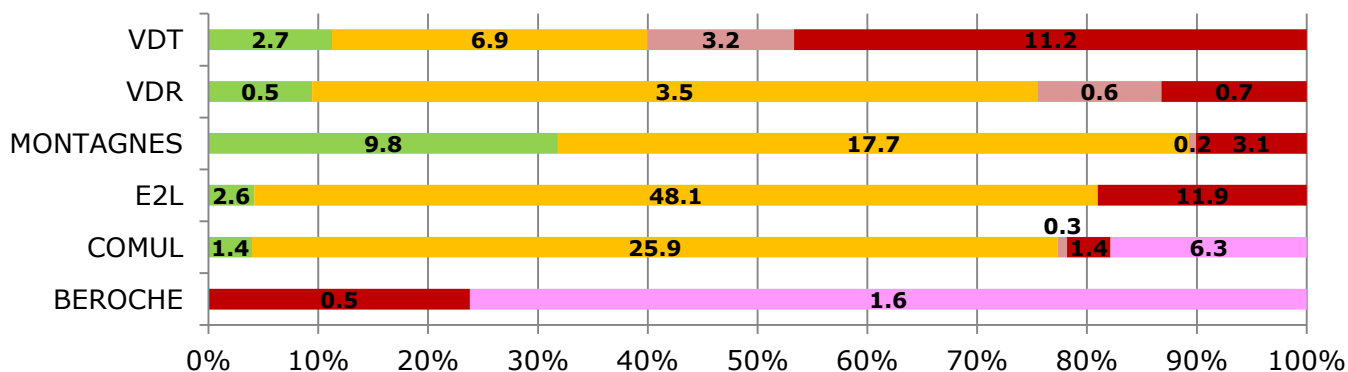
Mais une croissance démographique irrégulière



Des terrains libres mais mal situés ou/et guère disponibles !

- Disponibilité des surfaces (hors pôles) > 5'000 m²

	BEROCHE	COMUL	E2L	MONTAGNES	VDR	VDT	Surface totale	pourcentage
Disponible et répondant aux besoins du marché (> 5'000 m ²)	0.0	1.4	2.6	9.8	0.5	2.7	17	11%
Indisponible, mais répondant aux besoins du marché (> 5'000 m ²)	0.0	25.9	48.1	17.7	3.5	6.9	102.1	64%
Disponible, mais ne répondant pas aux besoins du marché	0.0	0.3	0.0	0.2	0.6	3.2	4.3	2%
Indisponible et ne répondant pas aux besoins du marché	0.5	1.4	11.9	3.1	0.7	11.2	28.8	18%
Reconversion ZAE-ZM selon PDR	1.6	6.3	0	0	0	0	7.9	5%
TOTAL (ha)	2.1	35.3	62.6	30.8	5.3	24	160.1	100%



De l'attractivité, encore de l'attractivité, toujours de l'attractivité !

- Révision du Plan directeur cantonal: mieux localiser les zones à bâtir, les rendre disponibles pour augmenter le potentiel d'habitat de qualité et le développement durable des entreprises et de l'emploi
- Stimulation de la rénovation du parc immobilier neuchâtelois pour économiser de l'énergie et gagner en standing
- Investissements majeurs dans les infrastructures de mobilité pour des réseaux performants
- Réformes fiscales pour une meilleure attractivité

Déjà des résultats encourageants !

- Emplois de +3% entre 2011 et 2016
- Part industrielle dans le PIB passe 39% à 42%
- Population bénéficiant d'une qualité de desserte TP moyenne à très bonne passe de 58% à 63%, emplois de 69% à 72% entre 2013 et 2018.
- Part énergies renouvelables produite dans le canton passe de 6% à 12% entre 2016 et 2018
- 96% de la consommation électrique neuchâteloise est d'origine renouvelable

Le projet de mobilité cantonal

La stratégie cantonale de mobilité est basée sur **quatre piliers** visant la complémentarité de la route et du rail :

- Le RER neuchâtelois
- Les routes nationales
- Les routes cantonales
- La mobilité douce

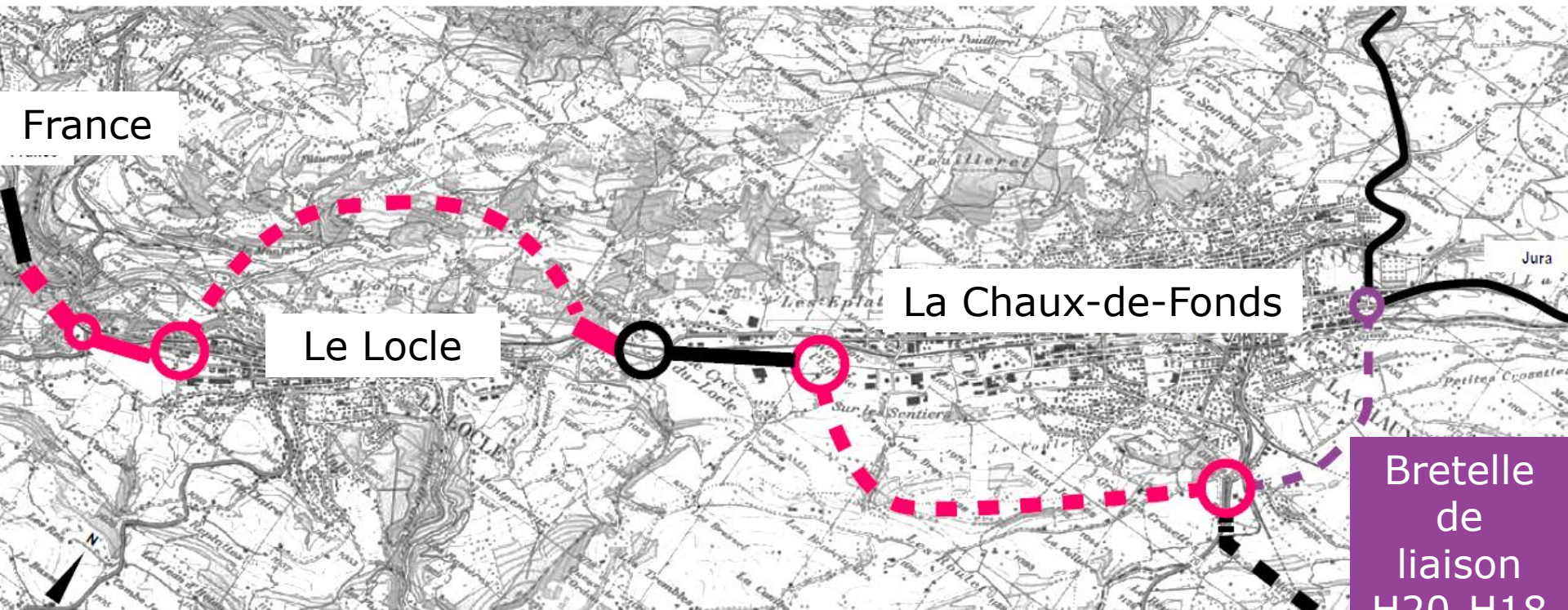
NE MOBILITÉ
2030



www.NEmobilite2030.ch

Le 28 février 2016, la population neuchâteloise a voté oui à plus de 84% pour la stratégie, visant des investissements importants dans les infrastructures de mobilité et un report modal fort sur les transports publics.

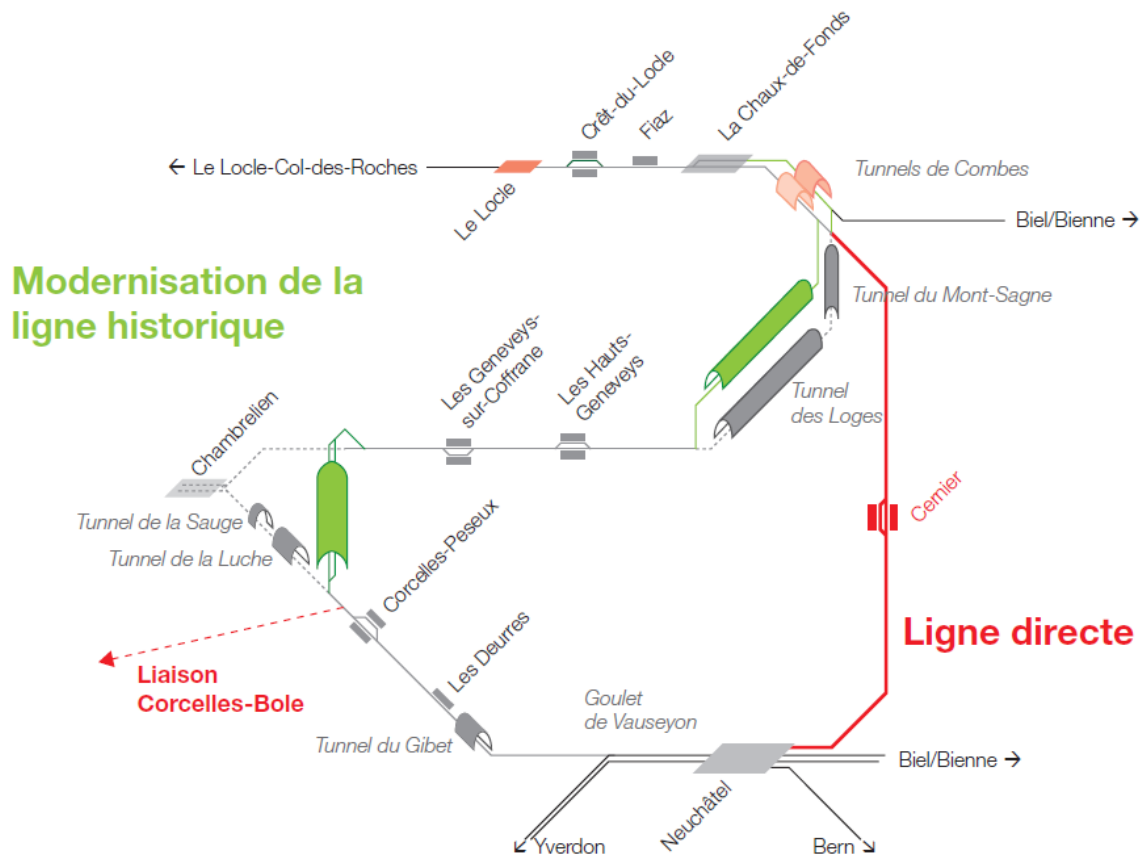
Prodes 2030 et RN H20



- Existant, à ciel ouvert
- ■ Existant, en tunnel
- ■ Projet, à ciel ouvert
- ■ Projet, en tunnel

Bretelle
de
liaison
H20-H18

Réaliser un RER performant : Ligne directe



Un développement durable...

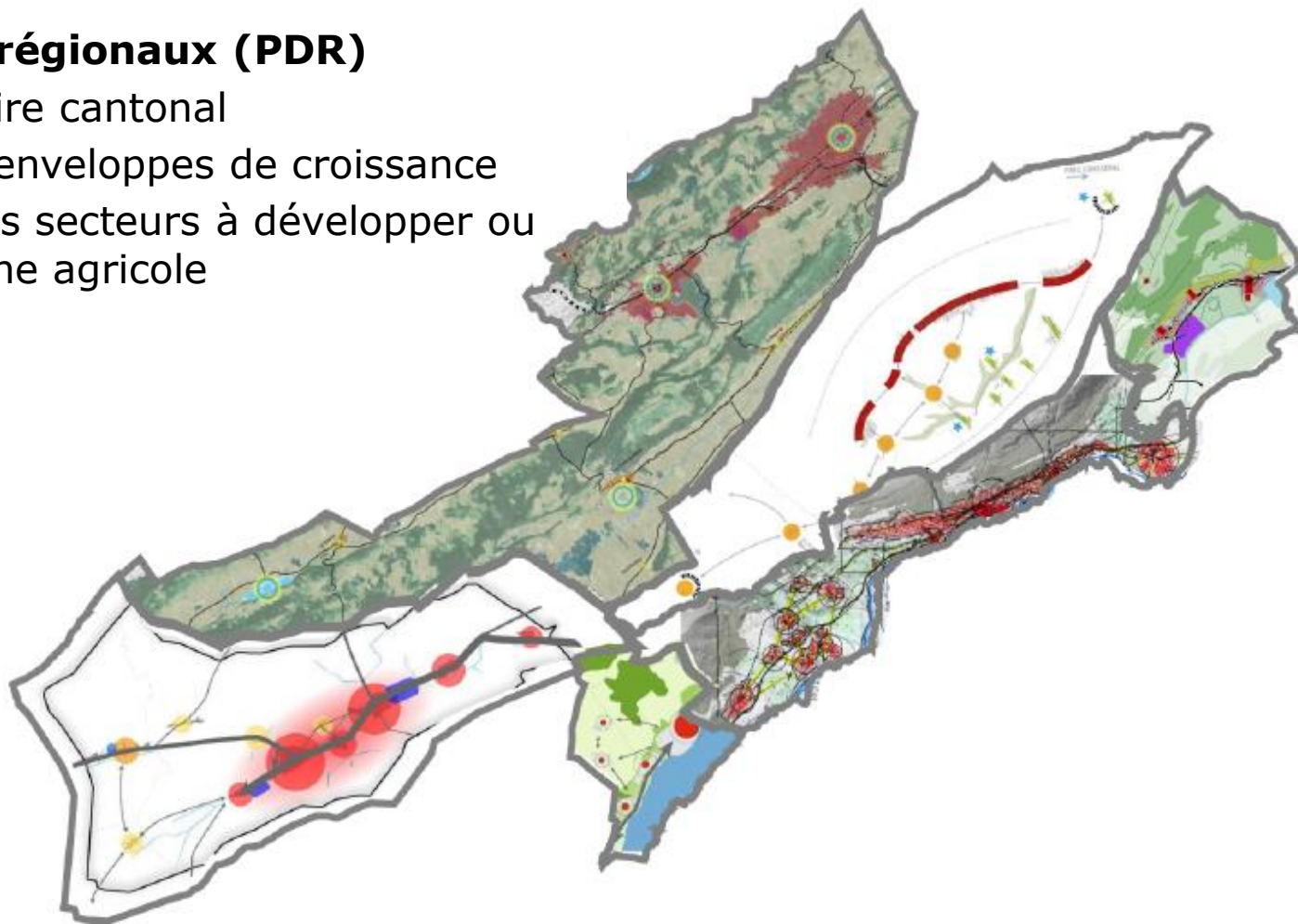
Projet de territoire cantonal



Coordination canton-communes

Plan directeurs régionaux (PDR)

- Projet de territoire cantonal
- Répartition des enveloppes de croissance
- Identification des secteurs à développer ou à rendre à la zone agricole



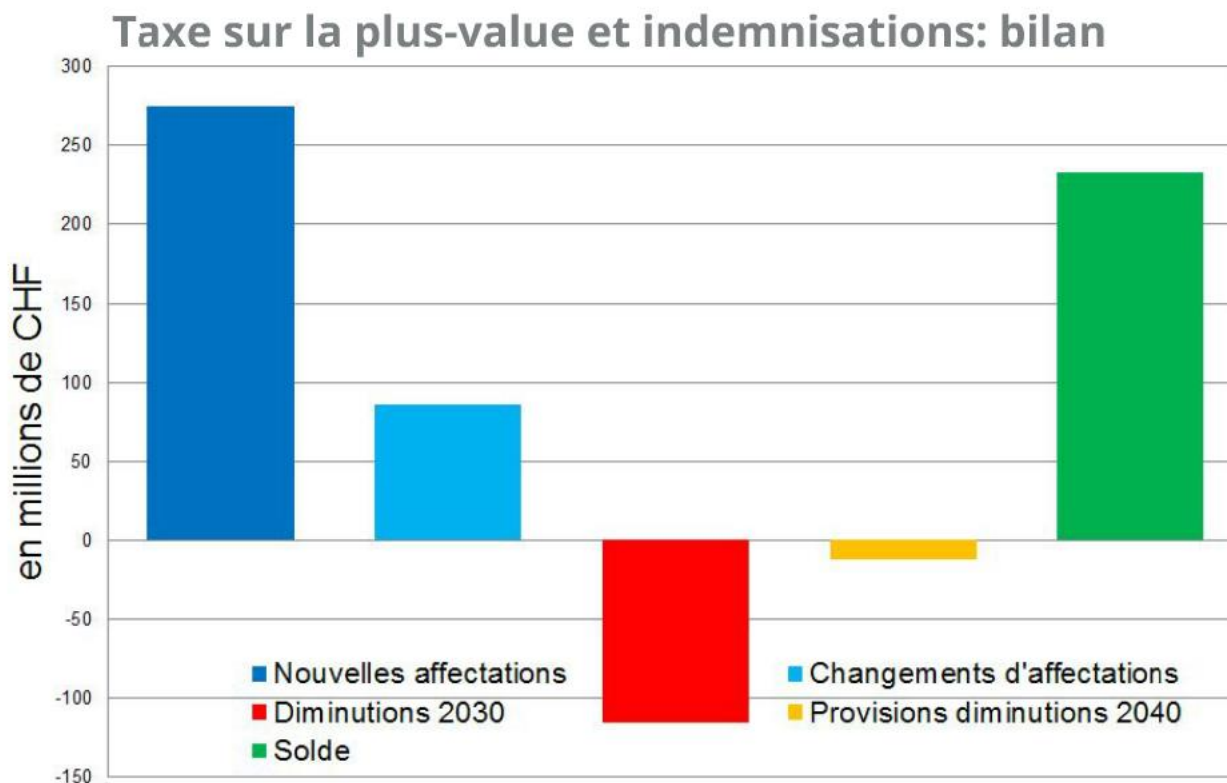
Potentiel de zones à bâtir 2030/40

	2015	2030	2040
Bevaix	11.9	11.9	
Boudry	4	11.6	+2.5
Milvignes	26.1	27.7	
Hauterive	2.8	2.8	0
Cortailod	12.4	12.4	0
Corcelles-Cormondrèche	14.6	14.6	0
Neuchâtel	24.7	29.4	+2.9
Peseux	5.8	6.3	+1.6
Saint-Blaise	6.7	6.7	0
La Tène	17.4	20.9	+4
COMUL	126.4	144.3	+11
La Brévine	5.1	2.6	+0.5
Le Cerneux-Péquignot	2	1.6	+0.5
La Chaux-du-Milieu	2.2	1.9	+0.7
Les Ponts-de-Martel	7	4.6	+1.6
Brot-Plamboz	1	1	+0.4
Les Brenets	21	7.6	+1.3
Les Planchettes	2.1	1.7	+0.2
Le Locle	33	28.4	+3.2
La Chaux-de-Fonds	45	52.6	+8.7
La Sagne	7.3	2.7	+1.4
Centre-Jura	125.7	104.7	+18.5

	2015	2030	2040
Vaumarcus	0.6	0.9	0
Fresens	1.3	1.3	0
Montalchez	0.2	0.7	0
Saint-Aubin-Sauges	10.8	8.6	+1
Gorgier	5	7.4	+1
Béroche	17.9	18.9	+2
Cornaux	3.3	4.8	
Cressier	5.3	0	
Enges	1.7	0	+1.5
Le Landeron	6.9	0	
Lignières	4.5	0	
Entre-deux-Lacs	21.7	23.2	+1.5
Val-de-Ruz	71.2	60.7	+11.5
Rochefort	15.6	9.6	+1.5
Valangin	4.3	3.8	0
Val-de-Ruz	91.1	74.1	+13
La Côte aux Fées	7.2	2.5	+1
Les Verrières	16.2	4	+1
Val-de-Travers	78	33.9	+11
Val-de-Travers	101.4	40.4	+13

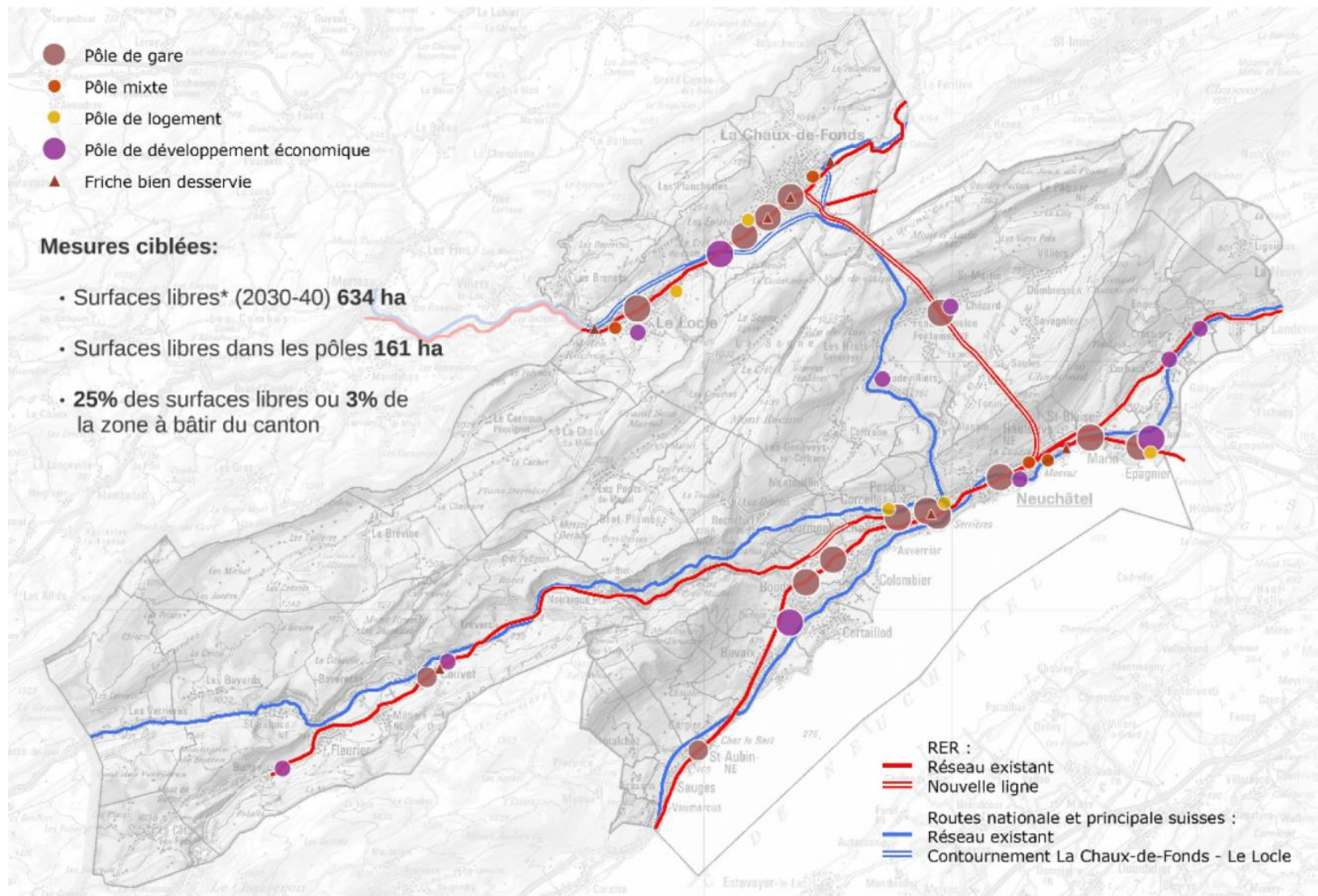
Introduction

Taxe sur la plus-value (30%) et subvention à 100 % aux communes pour les indemnisations:



Introduction

Politique des pôles



Valeur et mobilisation des pôles

	Potentiel d'accueil d'habitant-e-s/ emplois (HE)		Valeur économique (millions CHF)		
	HE supplémentaires dans les pôles	% de la croissance 2030-40	Terrains non construits	Terrains à densifier	Valeur totale
Sc. Statu quo	5'650	15	1'200	35	1'235
Sc. Médian	15'150	40	1'600	160	1'760
Sc. Haut	18'700	50	1'830	370	2'200

Intérêt pour l'aménagement du territoire et pour l'économie à mobiliser dans les pôles:

- droits d'emption et de préemption légaux ciblés

Introduction

Planifications sectorielles, guides et projets complémentaires

- Stratégie mobilité 2030
- PAC zone de constructions basses
- Plan directeur des rives du lac de Neuchâtel
- Plan directeur de la mobilité cyclable
- PAC viticole
- Compensation SDA
- Management des ZAE
- Plan directeur de l'espace réservé aux eaux
- Projet d'agglomération de 3^{ème} génération
- Accords de positionnement stratégique

Plan directeur cantonal

- Mai 2018: adoption par le Conseil d'Etat
- Février 2019 : décision du Conseil fédéral

LCAT

- Mai 2018: adoption du projet par le Conseil d'Etat
Mai 2019 : acceptation du projet par le Grand conseil et entrée en vigueur

Plans d'aménagement locaux

- Jusqu'à fin 2018 : établissement des zones réservées
- Jusqu'à fin 2021: établissement du dossier de révision des PAL
- Jusqu'à février 2024 : décision des Conseils généraux

Information aux communes :

2018 : - Processus de révision du PAL et guide du PAL

2019 : - Loi cantonale sur l'aménagement du territoire

- Pesée des intérêts

- Plan sectoriel de l'espace cours d'eau

- Directives et guides techniques

>> Efficace

>> Économique

>> Efficace

Conclusion

- Mettre en œuvre le PDC et les PDR
- Faire usage des nouveaux outils de la LCAT
- Valoriser au mieux les études, projets et planifications supérieures existantes
- Effectuer les études qui ont un impact territorial et qui se concrétisent dans le PAL
- Collaborer de manière intercommunale pour les thématiques qui font du sens

Introduction

Pour davantage d'attractivité résidentielle et économique dans toutes les régions !

